



DÉCLARER EN LIGNE POUR RESPECTER VOS ÉCHÉANCES FISCALES ET SOCIALES

REF : FOR-00144

DURÉE : 1 jour - 7h

DATES : [consulter notre calendrier](#)

TARIF : 210€ TTC

PUBLIC

➤ Chef d'entreprise, salarié, conjoint collaborateur du secteur artisanal

PRÉ-REQUIS

➤ Être immatriculé sous le régime de la micro-entreprise et se munir des documents nécessaires :
- Livre de recettes et de dépenses
- Identifiant et mot de passe de votre adresse mail et/ou plateformes
- Déclaration de début d'activité (formulaire 0)

LIEUX DE FORMATION

➤ CMA Formation Toulouse Centre
55 blvd de l'Embouchure, 31200 Toulouse
➤ CMA Antenne du Comminges
5 espace Pégot, 31800 Saint-Gaudens

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

➤ Jusqu'à la veille de la formation

ACCESSIBILITÉ

➤ Conditions d'accès au public en situation de handicap, contactez le référent handicap au 05 61 10 47 67

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

➤ Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques
➤ Formation accessible en présentiel

ÉVALUATION

➤ Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'acquis de compétences à l'issue de la formation

INFORMATION ET INSCRIPTION

➤ Possibilité de prise en charge partielle ou totale en fonction de votre statut
➤ Nos conseillers sont à votre disposition au 06 70 00 48 17 ou par courriel à formation@cm-toulouse.fr

JE M'INSCRIS

OBJECTIFS

- **IDENTIFIER** le rôle des structures sociales et fiscales
- **CRÉER** en ligne ses comptes sociaux et fiscaux sur les plateformes
- **DÉCLARER** en ligne les cotisations sociales et les revenus
- **ÉLABORER** un rétroplanning de ses déclarations sociales et fiscales

PROGRAMME

- **LA DÉCLARATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS SOCIALES**
 - Organigramme des institutions : qui fait quoi ?
 - Dispositif santé - retraite obligatoire - Ameli
 - Caisse de retraite des salariés de l'entreprise
 - Vérification de l'exactitude des données de votre entreprise et ses options fiscales
 - Création de votre compte sur autoentrepreneur.urssaf.fr
 - Déclaration et paiement en ligne de vos cotisations
- **LA DÉCLARATION AUPRÈS DES SERVICES FISCAUX**
 - Imposition personnelle
 - Imposition de l'entreprise
 - Création de votre « espace professionnel » sur impots.gouv.fr
 - Déclaration et paiement en ligne du CFE
 - Déclaration des revenus de votre entreprise

CMA FORMATION